

Réglementation américaine vs réglementation européenne : qui fait mieux ?

Le réglementateur américain et européen témoigne d'approches différentes, en particulier dans le domaine bancaire. Qui fait le mieux ?

Par François Almaleh, président de [Finadoc](#).

Alors que des sursauts de [protectionnisme](#) économique et industriels agitent les milieux politiques, la différence d'approche des régulateurs des banques américaines et européennes montre de fortes divergences. Comme l'on dit que le nerf de la guerre (économique) est l'argent, cela nécessite un petit retour en arrière pour mieux appréhender la suite et ses implications.

A qui voudrait bien remettre en perspective l'histoire de ces 30 dernières années en finances de marché, notamment les marchés boursiers, nous constatons que 3/4 des crises ont pour origine les USA : le krach d'octobre 1987, LTCM, le fonds alternatif qui a failli faire tomber toute la finance mondiale en 1998, un pré-Lehman Brothers -, qui s'en souvient encore ? -, les deux guerres du Golfe, l'augmentation des taux en 1994 avec le douloureux krach obligataire, l'explosion de la bulle Internet au début des années 2000, la [crise des subprimes](#), etc.

Et pourtant sur le long terme, la résilience américaine est avérée. La finance mondiale de marché est à 50% aux USA, avec un système financier tourné positivement vers le [financement des retraites](#) et l'économie réelle.

La réglementation européenne

Et en Europe ? De tradition plus prudente, souvent avec un décalage de deux ans par rapport au cycle américain, les banques européennes ont souffert ces dernières d'années, et malgré leur rentabilité élevée depuis trois ans, elles restent fragiles. La rentabilité sur fonds propres des banques européennes est de 3% contre 8% outre-atlantique. Cela veut dire qu'elles ont une capacité de prêt dans l'économie réelle, ménages et entreprises, plus réduite. Avec la Deutsche Bank en perte pour la 3e année consécutive, des créances bancaires douteuses en Italie de 200 Mds €, malgré le dispositif réglementaire européen de protection des banques et des assurances, qui méconnu, est très poussé, l'économie ne pourra pas suffisamment redémarrer sans acteurs solides du financement à moyen et long terme.

Bien sûr, les grandes banques ne tomberont pas, ce n'est pas le sujet, mais elles sont contraintes par une réglementation dite Bâle III, qui n'est certes pas nouvelle et dont les effets sont la priorité quasi absolue d'un meilleur équilibre des fonds propres face aux prêts, alors qu'aux USA, le paradigme est autre, elles financent l'économie réelle et sont résilientes.

Là aussi, avec la réglementation depuis le 3 janvier 2018, MIF II, PRIIPS, DDA (pour les assurances en octobre prochain), les banques européennes et le monde assurantiel ploient sous un arsenal réglementaire très lourd, contraignant, déconnectant leur métier et le réel, c'est-à-dire leurs métiers de base avec les acteurs économiques pour qui elles prêtent et placent de l'argent. Elles sont amenées à augmenter significativement leur tarification, à réduire les risques, à vendre des produits et services pour améliorer leur rentabilité. Elles ne font plus un vrai conseil comme ce fut le cas avant les années 2000, et confrontées également à la digitalisation, leurs repères stratégiques sont réduits. La réglementation prime, voire la sur-réglementation qui devient complexe donc limite les actions de base dans le conseil et l'action opérationnels.

Nous ne disons pas de laisser les banques sans contrôle, mais à celui qui est conscient des systèmes de protection élevée et structurée en Europe des banques et assurances, comme souvent c'est le juste milieu qui prime voire le bon sens. En l'occurrence faire une pose en Europe sur les contraintes réglementaires de tous ordres pour mieux laisser les rouages économiques traditionnels reprendre l'initiative pour un redéploiement économique positif et non sous contrainte.

Bien avant que le Président Trump n'intervienne dans les orientations économiques, les régulateurs américains, efficaces pourtant, ont été d'abord pragmatiques : *economy first*. En Europe, le poids réglementaire ne donne pas de réponse économique face aux efforts déployés, c'est-à-dire qu'après des années compliquées, les ratios prudentiels restent encore prioritaires, ainsi que les rouages autour des produits, des clients, des process. Rien n'allait mal avant les surprises, ceux-ci étant américains. A chacun de juger où sont le bon sens et la sécurité, où sont la réalité économique et la contrainte opérationnelle.